

DECISION PREFECTORALE N° 00276 /DP/JO5/CDPM

Portant attribution de la lettre commande objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°00005/AONO/JO5/CDPM/2023 du 15 mars 2023 pour les travaux de construction de l'inspection d'arrondissement de l'éducation de base de Soa, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre.

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA,

- Vu** la constitution ;
Vu La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités publiques ;
Vu La Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
Vu Le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant Organisation Administrative de la République du Cameroun ;
Vu Le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les Attributions des Chefs des Circonscriptions Administratives et portant Organisation et Fonctionnement de leurs Services ;
Vu Le Décret N°2020/758 du 18 décembre 2020 portant nomination de **Monsieur KIN-NOU NANA Thierry**, Administrateur Civil Principal, aux fonctions de Préfet du Département de la MEFOU ET AFAMBA ;
Vu le Décret N°2018/366/ du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu le Décret N°2018/366/ du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu Décision Préfectorale N° 000275 /DP/JO5/CDPM portant annulation de la Décision Préfectorale N° 000182 /DP/JO5/CDPM du 24 AVRIL 2023.
Vu La Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;
Vu Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Considérant le procès-verbal de proposition d'attribution de la Commission Départementale de passation des Marchés.

DECIDE :

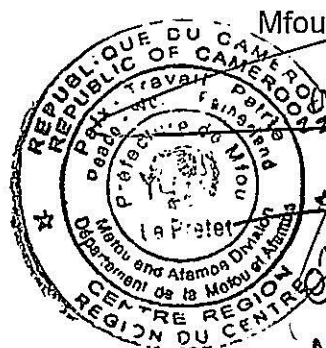
Article 1^{er} : la lettre commande, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°00005/AONO/JO5/CDPM/2023 du 15 mars 2023 pour les travaux de construction de l'inspection d'arrondissement de l'éducation de base de Soa, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre, est attribuée à **l'Entreprise CECOTRAM SARL**.

- **Montant : 29 996 026 FCFA TTC ;**
- **Délai d'exécution : quatre (04) mois.**

Article 2 : le Délégué Départemental des Marchés Publics, le Délégué Départemental des Travaux Publics, l'Inspectrice d'Arrondissement de l'Education de Base de Soa et le Contrôleur Financier Départemental de la Mefou et Afamba, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, puis publiée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- ARMP/CE
- DDMAP/MAF
- CFD/MAF
- IAEB/SOA
- P/CDPM/MAF
- INTERESSE
- AFFICHAGE/CHRONO/ARCHIVES/-



Mfou, le 30 JUIN 2023

Le Préfet,
(Maître d'Ouvrage Délégué)

Kin-Nou Nana Thierry
Administrateur Civil Principal